

**DÉCLARATION DU CONSEIL DES INNU DE NITASSINAN
ARMAND MCKENZIE
MEMBRE DE LA NATION INNU**

**COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-commission de la lutte contre les mesures
discriminatoires et de la protection des minorités
Groupe de Travail sur les populations autochtones
Quinzième session
28 juillet - 1^{er} août 1997
Point 4 de l'ordre du jour**

Madame la présidente,
Frères et soeurs autochtones,
Distingués représentants,

Mon nom est Armand Mckenzie, membre du Peuple Innu et représentant du Conseil des Innu du Nitassinan.

Mon peuple vit dans la province de Québec et du Labrador, au Canada. Nous avons vécu sur un territoire, Nitassinan depuis des temps immémoriaux.

Permettez-moi de faire une intervention sur la notion de Peuples Autochtones en donnant une illustration concrète de ce qui pourrait arriver si nous refusons de laisser les Peuples Autochtones de s'auto-identifier.

Au Québec, nous avons un gouvernement provincial dirigé par des leaders séparatistes qui ne veulent pas reconnaître les Peuples Autochtones vivant dans la province de Québec.

Ce gouvernement québécois désire se séparer du Canada pour des motifs historiques, culturels, sociaux, politiques et économiques.

Derrière ces motifs, le Québec fait de preuve de mépris et de racisme en ne voulant pas reconnaître le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale de Mamit Innuat dans le cadre des négociations territoriales et gouvernementales.

Comment les leaders séparatistes du gouvernement du Québec peuvent-ils honnêtement déclarer devant tous que les Peuples Autochtones de la Province de

Québec sont les mieux traités dans le monde quand ils nient, dans un même temps, leurs existence ou leurs droits humains les plus fondamentaux ? Comment peuvent-ils devant tous affirmer que le Québec dispose d'un droit inhérent à l'autodétermination quand du même souffle il refuse ce même droit aux premiers habitants de la province de Québec, soit les Peuples Autochtones.

Selon nous, si le Québec s'obstine à refuser de reconnaître un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les Peuples Autochtones, Lucien Bouchard et les autres leaders séparatistes du gouvernement québécois risquent d'avoir un sérieux problème de crédibilité devant la scène nationale et internationale pour ce qui est de leur projet de sécession.

C'est dans cet esprit que nous sommes ici, à Genève, au Groupe de Travail des Peuples Autochtones,. Nous sommes là pour dénoncer les leaders séparatistes du gouvernement du Québec pour le mépris qu'ils ont à l'égard de ceux dont ils devraient vouer le respect le plus total : soit les Peuples Autochtones du Québec.

Nous sommes ici devant vous pour dénoncer le double langage des leaders séparatistes du Québec.. D'un coté, le premier ministre du Québec et son prédécesseur, Jacques Parizeau affirment haut et fort et clament sur toutes les scènes que les Québécois ont un droit sacré en tant que peuple de décider de leur avenir. Ils disent que le territoire du Québec est inviolable et indivisible. Ils dénoncent tous ceux qui ont des aspirations contraire à leur dogme. Cependant, ces mêmes leaders qui, au nom de la démocratie et de la liberté, disent reconnaître pour les gens du Québec un droit inhérent à l'autodétermination se refusent à reconnaître ce même droit fondamental pour les Peuples Autochtones de la Province de Québec.

Selon nous, les leaders séparatistes du gouvernement du Québec agissent tout simplement comme des leaders néo-colonialistes. Au nom de leurs intérêts politiques et économiques, ils refusent aux Peuples Autochtones de la Province de Québec ce que eux recherchent auprès du Canada anglais : soit la reconnaissance de leur caractère distinct en tant que peuple. Pendant qu'ils affirment l'intégrité d'un « territoire québécois » mythique - dont ils n'ont pas la connaissance et que, seuls, possèdent les Peuples Autochtone - ces leaders séparatistes poursuivent le pillage des territoires autochtones au nom des « intérêts supérieurs » du Québec.

C'est pour ces raisons, Madame la Présidente, que nous supportons la position des Peuples Autochtones présents au Groupe de Travail. Nous refusons que seuls les États puissent décider de la notion de *peuples autochtones*. Cela peut mener à des violations graves de droits humains fondamentaux. Nous rejetons tout double

standard sur le concept de *peuple*. Tout peuple a droit à l'autodétermination. Le droit d'un peuple autochtone de décider de son avenir politique, économique social et culturel ne peut être subjugué à des intérêts politiques et économiques d'une province ou d'un État qui recherchent une libération sur la base des mêmes motifs ou justifications utilisés par ces mêmes Peuples Autochtones qui vivent depuis des temps immémoriaux dans des territoires appartenant aux Peuples Autochtones.

Source : Armand Mckenzie

Premières Nations de Mamit Innuat

Tél : 418-968-4890

Site WWW : <http://www.web.net/~innu>

e-mail : innuqc@quebectel.com